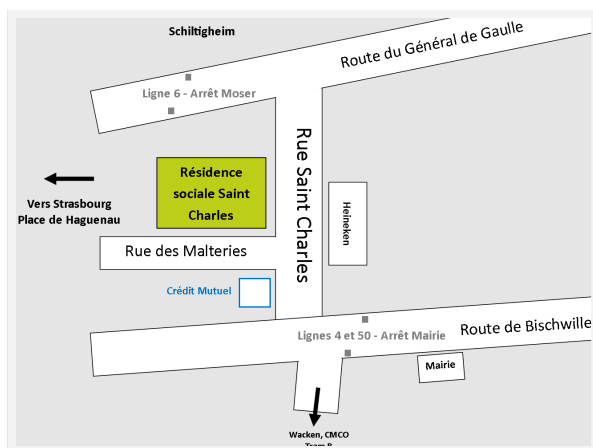


Les logements de la Résidence sociale

Les studios proposés (14 à 18m²) sont privés, meublés et pourvus d'éléments de confort (cuisine, sanitaires, TV, four, réfrigérateur/congélateur). Ils permettent d'accueillir des **unités familiales de une à deux personnes**. La résidence sociale dispose aussi d'une buanderie, d'une cuisine collective, d'une terrasse et d'un accès à un grand parc ainsi que d'**espaces collectifs** dédiés à la réalisation d'activités permettant l'animation de la vie de l'établissement.



Plan d'accès



La Fondation Vincent de Paul

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Vincent de Paul exerce quatre missions en Alsace et Lorraine dans des établissements agréés par les pouvoirs publics.
Plus de 2200 salariés et 400 bénévoles mettent leurs compétences au service des malades, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

4 Secteurs - plus de 30 sites en Alsace et Lorraine

« Pour nous, la dignité n'est pas un concept, mais une action et un combat »

Extrait de la Charte de la Fondation Vincent de Paul (Novembre 1999)

Siège de la Fondation Vincent de Paul

15, rue de la Toussaint 67000 STRASBOURG
tél : 03 88 21 73 84 fax : 03 88 21 73 89

Le Réseau Alsacien de soins palliatifs

Le Réseau a pour vocation d'améliorer la prise en charge à domicile de personnes atteintes d'une maladie grave évolutive. Il est financé par l'Agence Régionale de Santé. Il a pour missions de :

- Permettre ou faciliter l'accès aux soins de toute personne dont l'état requiert des soins palliatifs
- Promouvoir l'information, la formation, et la diffusion de la culture palliative.

Réseau Alsacien de Soins Palliatifs

1, Avenue Molière

Hôpital de Hautepierre / Bât. AX4

67098 STRASBOURG Cedex

tél : 03 88 12 84 67 fax : 03 88 12 84 71

soinspalliatifs-alsace@gmail.com <http://www.soinspalliatifs-alsace.fr>



Secteur Solidarité
Résidence sociale Saint Charles



Accueil en Habitat Partagé



« Tout le monde peut avoir besoin d'un toit pour se reconstruire »

Coordonnées

Résidence Sociale Saint Charles
29, rue Saint Charles
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 83 17 22
Fax : 03 88 33 25 40
residence_sociale@solidarite.fvdp.org



Qu'est-ce qu'un accueil en habitat partagé ?

C'est un hébergement au sein de la résidence sociale Saint Charles, pour des personnes jeunes, en phase avancée de maladie cancéreuse et en situation socio-familiale défavorable, expliquant des échecs répétés de retour à leur domicile.

Une équipe pluridisciplinaire assure leur accompagnement médico-social, avec le soutien du Réseau Alsacien de Soins Palliatifs.

Cette offre de domicile permet ainsi, sans stigmatisation, la poursuite des soins en sécurité, dans des conditions de vie suffisamment confortables et rassurantes.

Les professionnels

Une équipe pluridisciplinaire avec :

- 1 Conseillère en économie sociale et familiale à temps partiel
- 3 Maitresses de maison à temps partiel

Et du personnel de direction et administratif (chef de service, secrétaire d'accueil, comptable, ouvrier...).

Les critères d'admission

® Les conditions administratives :

Les bénéficiaires doivent être majeurs et disposer d'une pièce d'identité en cours de validité de manière pouvoir bénéficier de l'APL.

® Les conditions de ressources :

Les résidents doivent **pouvoir justifier d'un minimum de ressources** afin de pouvoir assumer le paiement de la redevance locative.

La procédure d'admission

Les demandes d'admission seront étudiées par :

- ◆ Le médecin du Réseau Alsacien de soins palliatifs pour la partie « projet médical »
- ◆ Le chef de service de la résidence sociale Saint Charles pour la partie « projet social »

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Après avis circonstancié sur la pertinence d'un accueil en habitat partagé, la direction procédera à l'admission de la personne.

Ce projet n'a pas vocation à accueillir :

- ◆ Les personnes âgées de 60 ans et plus
- ◆ Les personnes en parcours de demande d'asile
- ◆ Les personnes sans domicile fixe très éloignées

L'accompagnement proposé

Cet accompagnement consiste en:

- ◆ une écoute dans le souci du bien-être, du confort et de la sécurité des personnes
- ◆ l'aide aux démarches administratives
- ◆ le soutien dans les activités quotidiennes (courses, repas, blanchisserie, propreté du logement)
- ◆ l'animation de moments de convivialité
- ◆ la coordination autour du projet de vie et du projet de soins

Le projet de soins

Les bénéficiaires s'inscrivent dans un projet de soins élaboré à l'admission et réévalué au fur et à mesure de l'évolution de leur état de santé. Les soins sont assurés par des professionnels libéraux et coordonnés par l'équipe médico-sociale de la résidence.